

Leibniz. Comment justifier l'existence du mal ?

Titre(s) : Leibniz. Comment justifier l'existence du mal ? [[periodique]] / Nicolas Tenailleon

Ensemble : Philosophie magazine 198

Auteur(s) : Tenailleon, Nicolas

Editeur, producteur : 01/04/26

Description matérielle : pp.76-81

ISSN : 1951-1787

Note sur la description matérielle : 6

Résumé ou extrait : Leibniz, juriste, diplomate et philosophe, défend l'idée que la Création est intrinsèquement bonne et que le mal, bien que présent, doit être relativisé. Il développe la notion de "théodicée" pour rationaliser la coexistence du mal et du bien, affirmant que Dieu, omniscient et bienveillant, crée le meilleur des mondes possibles en accordant à chaque chose une raison suffisante. L'œuvre de Leibniz s'appuie sur des principes fondamentaux, tels que le principe de raison suffisante, le principe d'économie, et celui des indiscernables, conduisant à une vision individualiste et différenciée du réel (monades). Selon lui, chaque individu exprime un point de vue sur l'univers, tous étant prévus par Dieu. Les découvertes techniques comme le microscope illustrent que tout est vivant et en transformation, la mort n'étant qu'un changement d'échelle de vie. Leibniz formule une théorie panvitaliste : tout est destiné à participer à l'harmonie du tout. Le mal, défini comme privation ou manque de perfection, est permis par Dieu pour garantir l'optimisation des compossibilités, chaque monde possible comportant certains maux, et celui créé ayant le minimum nécessaire pour préserver la vitalité et l'harmonie. Le choix divin du meilleur monde résulte d'une volonté conséquente, harmonisant les tendances individuelles, chaque mal figurant dans l'ordre optimal et contribuant paradoxalement à la perfection globale....

Sujet - Nom de personne : Gottfried Wilhelm, Leibniz

Sujet - Nom commun : Histoire, Aspect religieux -- Christianisme
Optimisme